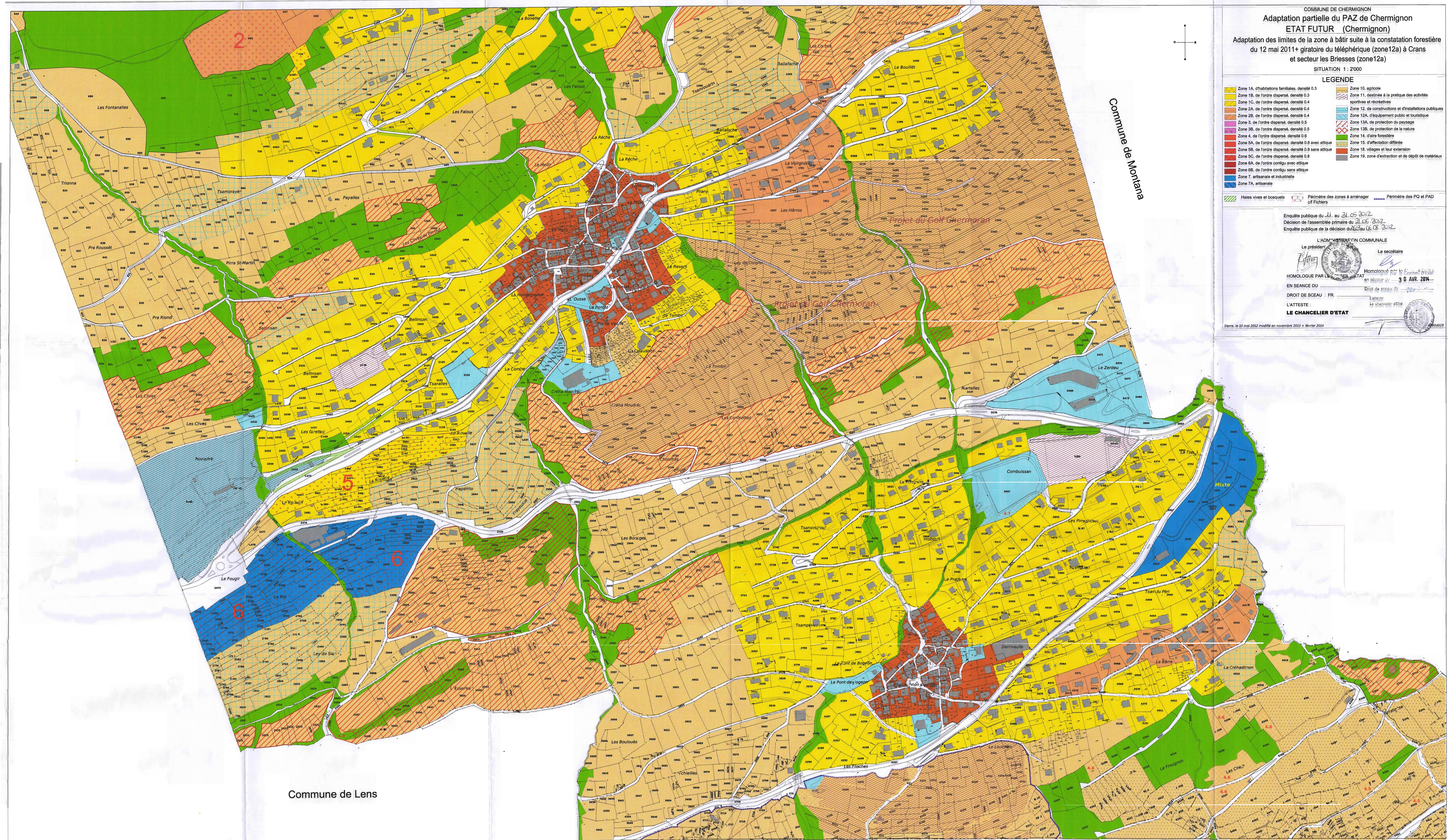




COMMUNE DE CHERMIGNON

Adaptation partielle du PAZ de Chermignon

ETAT FUTUR (Chermignon)

Adaptation des limites de la zone à bâtir suite à la constatation forestière

du 12 mai 2011+ giratoire du téléphérique (zone12a) à Crans

et secteur les Briesses (zone12a)

SITUATION 1 : 2'000

Zone 1A, d'habitations familiales, densité 0.3

Zone 1B, de l'ordre dispersé, densité 0.3

Zone 1C, de l'ordre dispersé, densité 0.4

Zone 2A, de l'ordre dispersé, densité 0.4

Zone 2B, de l'ordre dispersé, densité 0.4

Zone 3, de l'ordre dispersé, densité 0.5

Zone 3B, de l'ordre dispersé, densité 0.5

Zone 4, de l'ordre dispersé, densité 0.6

Zone 5A, de l'ordre dispersé, densité 0.8 avec attique

Zone 5B, de l'ordre dispersé, densité 0.8 sans attique

Zone 5C, de l'ordre dispersé, densité 0.8

Zone 6A, de l'ordre dispersé avec attique

Zone 6B, de l'ordre dispersé sans attique

Zone 7, artisanale et industrielle

Zone 7A, artisanale

Zone 10, agricole

Zone 11, destinée à la pratique des activités sportives et récréatives

Zone 12, de constructions et d'installations publiques

Zone 12A, d'équipement public et touristique

Zone 13A, de protection du paysage

Zone 13B, de protection de la nature

Zone 14, d'aire forestière

Zone 15, d'infrastructure d'Etat

Zone 16, villages et leur extension

Zone 18, zone d'extraction et de dépôt de matériaux

Haies vives et bosquets

Périmètre des zones à aménager

Périmètre des PQ et PAD

Enquête publique du 11. au 21.05.2012

Décision de l'assemblée primaire du 21.06.2012

Enquête publique de la décision du 21.06.2012

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président

Le secrétaire

HOMOLOGUE PAR LE CONSEIL D'ETAT

HOMOLOGUE PAR LE CONSEIL D'ETAT

EN SEANCE DU

EN SEANCE DU

DROIT DE SOCAU : FR

DROIT DE SOCAU : FR

L'ATTESTE

LE CHANCELIER D'ETAT

Sierre, le 30 mai 2012 modifié en novembre 2013 + février 2014